

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE



15065/13

(OR. en)

PRESSE 428 PR CO 54

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3268e session du Conseil

Affaires générales

Luxembourg, le 22 octobre 2013

Président M. Linas LINKEVIČIUS

Ministre lituanien des Affaires étrangères

PRESSE

Principaux résultats du Conseil

Élargissement - Négociations d'adhésion avec la Turquie

Le Conseil est convenu de confirmer la position commune de l'UE pour l'ouverture du chapitre 22 sur la politique régionale et la coordination des instruments structurels avec la Turquie et d'organiser une réunion de la conférence d'adhésion au niveau ministériel le 5 novembre à Bruxelles.

Préparation de la réunion du Conseil européen d'octobre

Le Conseil a examiné le projet de conclusions du Conseil européen en vue de la réunion des 24 et 25 octobre 2013 de ce dernier. Les ministres ont débattu de ce projet de conclusions avec le président du Conseil européen, M. Herman Van Rompuy, par liaison vidéo.

Le Conseil européen devrait axer ses travaux sur: l'économie numérique, l'innovation et les services, la politique économique et sociale, l'Union économique et monétaire, le partenariat oriental et les flux migratoires.

Système européen de surveillance des frontières (EUROSUR)

Le Conseil a adopté un règlement portant création du système européen de surveillance des frontières (EUROSUR). Le système européen de surveillance des frontières (EUROSUR) a pour objectif de renforcer le contrôle des frontières extérieures de l'espace Schengen. Il instaurera en particulier un mécanisme permettant aux autorités des États membres chargées de la surveillance des frontières d'échanger des informations opérationnelles et de coopérer entre elles et avec l'Agence Frontex afin de réduire le nombre de migrants qui entrent clandestinement dans l'UE, et de renforcer la sécurité intérieure en prévenant la criminalité transfrontière, notamment la traite des êtres humains et le trafic de drogue.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS		5
PO	DINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT	
Éla	argissement - Turquie	7
Sen	mestre européen - rapport sur les enseignements tirés	7
Stra	atégies macrorégionales de l'Union européenne	8
Pré	paration de la réunion du Conseil européen d'octobre	8
Div	/ers	9
ΑU	TRES POINTS APPROUVÉS	
AF	FAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	
_	Assistance financière à l'Irlande : prolongation de la période de mise à disposition	10
_	Soutien financier à la Roumanie	10
_	Préférences tarifaires: le Conseil n'exprimera pas d'objection à l'égard de l'acte délégué	10
JUS	STICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES	
_	EUROSUR	11
_	Arménie - Accord de réadmission et accord visant à faciliter la délivrance de visas	11
_	Plan d'action drogue UE-Asie centrale	12
ÉN	ERGIE NUCLÉAIRE	
_	Nouvelle réglementation pour les substances radioactives dans l'eau	12
AFI	FAIRES ÉTRANGÈRES	
-	Relations avec le Monténégro	12
1	 Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets. Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil 	Conseil,

astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

• Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un

http://www.consilium.europa.eu.

PÊCHE

_	Accès aux eaux de Mayotte pour les navires de pêche des Seychelles	13
MAI	RCHÉ INTÉRIEUR	
_	Réception par type des véhicules à moteur - règlements de la CEE-ONU	13
DÉV	YELOPPEMENT	
_	Centre technique de coopération agricole et rurale	14
_	Contributions au Fonds européen de développement	14
ЕМІ	PLOI	
_	Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur de l'Espagne	14

PARTICIPANTS

Belgique: M. Dirk WOUTERS Représentant permanent

Bulgarie:

M. Kristian VIGENIN Ministre des affaires étrangères

République tchèque:

Mr Jan KOHOUT Ministre des affaires étrangères

Danemark:

M. Nick HÆKKERUP Ministre du commerce et des affaires européennes

Allemagne:

M. Michael LINK Ministre adjoint au ministère des affaires étrangères

Estonie:

M. Matti MAASIKAS Représentant permanent

Irlande:

M. Paschal DONOHOE Ministre délégué auprès du premier ministre et du ministre

des affaires étrangères et du commerce, chargé des affaires

européennes

Grèce:

M. Dimitrios KOURKOULAS Secrétaire d'État aux affaires étrangères

M. Íñigo MÉNDEZ DE VIGO Y MONTOJO Secrétaire d'État à l'Union européenne

France:

M. Thierry REPENTIN Ministre délégué auprès du ministre des affaires

étrangères, chargé des affaires européennes

Croatie:

M^{me} Vesna PUSIĆ Premier vice-premier ministre et ministre des affaires

étrangères et européennes

Italie:

M. Enzo MOAVERO MILANESI Ministre chargé des affaires européennes

Chypre:

Mr Ioannis KASOULIDES Ministre des affaires étrangères

M. Edgars RINKĒVIČS Ministre des affaires étrangères

Lituanie:

M. Linas LINKEVIČIUS Ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères

Hongrie: M^{me} Enikő GYŐRI Secrétaire d'État chargée des affaires européennes,

ministère des affaires étrangères

Malte:

M. Louis GRECH Vice-premier ministre et ministre des affaires européennes

et de la mise en œuvre du programme électoral

Pays-Bas:

M. Frans TIMMERMANS Ministre des affaires étrangères

Autriche:

M. Hubert HEISS Représentant permanent

Pologne:

M. Marek PRAWDA Représentant permanent

15065/13 FR

<u>Portugal:</u> M. Bruno MAÇÃES Secrétaire d'État aux affaires européennes

Roumanie:
M. George CIAMBA Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Slovénie: M. Igor SENČAR Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Slovaquie: M. Peter JAVORČÍK Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Finlande:
M. Alexander STUBB Ministre des affaires européennes et du commerce

extérieur

Suède:

M^{me} Birgitta OHLSSON Ministre des affaires européennes

Royaume-Uni:

M. David LIDINGTON Ministre adjoint au ministère des affaires étrangères et

du Commonwealth

<u>Commission:</u> M. Maroš ŠEFČOVIČ Vice président

15065/13 6 FR

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Élargissement - Turquie

Le Conseil est convenu ce jour de confirmer la position commune de l'UE pour l'ouverture du chapitre 22 sur la politique régionale et la coordination des instruments structurels avec la Turquie et d'organiser une réunion de la conférence d'adhésion au niveau ministériel le 5 novembre à Bruxelles.

Le Conseil des affaires générales s'est déjà mis d'accord le 25 juin pour ouvrir le chapitre 22 et a souligné que la conférence intergouvernementale avec la Turquie aurait lieu après la présentation du rapport annuel de la Commission et à la suite d'une discussion de ce même Conseil.

Depuis le début des négociations avec la Turquie en 2005, treize chapitres ont été ouverts, dont un (le chapitre 25 consacré à la science et à la recherche) a été provisoirement clos. Le chapitre 22 sur la politique régionale et la coordination des instruments structurels est le quatorzième chapitre à être ouvert. Le dernier chapitre ouvert était celui consacré à la sécurité sanitaire des aliments et à la politique vétérinaire et phytosanitaire (chapitre 12); son ouverture date de juin 2010.

Les négociations d'adhésion de l'UE comportent 35 chapitres (domaines d'action), chacun d'entre eux étant négocié séparément.

Semestre européen - rapport sur les enseignements tirés

Le Conseil a procédé à un échange de vues et a approuvé le rapport de synthèse de la présidence sur le Semestre européen - enseignement tirés de l'exercice 2013 et marche à suivre.

Le cycle du Semestre européen 2013 s'est achevé le 9 juillet 2013 avec l'adoption des recommandations par pays. Il a englobé un large éventail de domaines d'action faisant intervenir plusieurs formations et comités préparatoires du Conseil.

Dans le rapport sur les enseignements tirés, où il est constaté que le Semestre 2013 s'est mieux déroulé que ceux des années précédentes, il est proposé de nouvelles améliorations à apporter au processus.

Dans les recommandations, il est notamment indiqué qu'il convient d'accorder une plus grande attention au suivi de la mise en œuvre des recommandations d'action et, dans ce contexte, l'accent est mis sur l'importance clé de la maîtrise au niveau national de la mise en œuvre des recommandations par pays. Le rapport fait également mention de la contrainte que représentent les délais très serrés auxquels le Semestre européen est confronté.

L'examen annuel de la croissance pour 2014, qui marque le début du prochain Semestre, sera lancé dans les prochaines semaines et la conclusion, ce jour, du processus des enseignements tirés permettra de tenir compte de ces recommandations lors du prochain Semestre.

Stratégies macrorégionales de l'Union européenne

Le Conseil a été informé des travaux accomplis dans le cadre des stratégies macrorégionales de l'Union européenne et de la valeur ajoutée qu'elles ont apporté, et il a procédé à un échange de vues sur l'expérience acquise dans ce cadre. Il a adopté des conclusions à ce sujet.

Une stratégie macrorégionale est un cadre intégré, approuvé par le Conseil européen, pour relever des défis communs dans une zone géographique donnée, qu'ils soient d'ordre économique, social ou environnemental.

Jusqu'à ce jour, l'UE a mis en place deux stratégies macrorégionales, l'une pour la région de la mer Baltique et l'autre pour la région du Danube. En outre, le Conseil européen a invité la Commission à présenter une stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne avant la fin de 2014.

Suivre le lien ci-après pour le texte complet des Conclusions du Conseil

Préparation de la réunion du Conseil européen d'octobre

Le Conseil a examiné le projet de conclusions du Conseil européen en vue de la réunion des 24 et 25 octobre 2013. Les ministres ont débattu de ce projet de conclusions avec le président du Conseil européen, M. Herman Van Rompuy, par liaison vidéo.

Le Conseil européen d'octobre aura pour principal sujet l'économie numérique, l'innovation et les services. Une économie numérique forte est essentielle à la croissance et à la compétitivité de l'Europe dans un monde globalisé; les débats seront donc axés sur la nécessité d'investir dans l'économie numérique, en promouvant un marché unique numérique favorable aux consommateurs et aux entreprises et en améliorant les compétences en la matière.

Dans le cadre de la politique économique et sociale, les dirigeants reviendront, lors du Conseil européen, sur les questions se rapportant à la lutte contre le chômage des jeunes et au financement de l'économie, en particulier en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises (PME). Une attention particulière sera accordée aux progrès réalisés en ce qui concerne l'initiative pour l'emploi des jeunes et à la manière d'améliorer et de mettre en place un nouvel instrument de financement pour les PME. Le Conseil européen examinera également les progrès accomplis en matière de simplification de la réglementation sur la base d'une communication que la Commission a récemment présentée concernant un programme pour une réglementation affûtée (REFIT).

Dans le prolongement des travaux antérieurs sur l'Union économique et monétaire (UEM), le Conseil européen d'octobre devrait axer ses travaux sur l'union bancaire et économique. En particulier, les chefs d'État ou de gouvernement devraient centrer leurs débats sur une coordination renforcée des politiques économiques, la dimension sociale de l'UEM et l'union bancaire.

Le Conseil européen d'octobre devrait également prendre acte des préparatifs en vue du sommet du Partenariat oriental qui doit se tenir les 28 et 29 novembre à Vilnius, en Lituanie.

Enfin, le Conseil européen procédera à un échange de vues sur les flux migratoires à la suite des événements tragiques survenus récemment en Méditerranée durant lesquels des centaines de personnes ont perdu la vie.

Divers

Une stratégie macrorégionale pour les Alpes

Le Conseil a assisté à la présentation, par la délégation française, des activités menées actuellement en vue de mettre en place une stratégie macrorégionale pour les Alpes.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Assistance financière à l'Irlande : prolongation de la période de mise à disposition

Le Conseil a adopté une décision modifiant la décision d'exécution 2011/77/UE sur l'octroi d'une assistance financière de l'Union à l'Irlande en prolongeant de deux mois la période de mise à disposition de l'aide.

L'objectif de cette décision est de réaliser, avec toute la diligence requise, une évaluation globale du respect du programme dans le cadre du réexamen final et de s'assurer que la décision concernant le versement de la dernière tranche pourra être mise en œuvre à temps.

La Commission a achevé le dixième réexamen du programme de réformes économiques de l'Irlande le 10 juillet 2013.

Soutien financier à la Roumanie

Le Conseil a adopté deux décisions accordant à la Roumanie un concours mutuel ainsi que, à titre de précaution, un soutien financier de l'Union à moyen terme (doc. 14696/13 et 14699/13).

Des versements du soutien financier accordé à titre de précaution, d'un montant maximal de 2 000 millions d'euros, peuvent être demandés jusqu'au 30 septembre 2015. Si le mécanisme est activé et si des versements sont effectués, ce soutien sera accordé sous la forme d'un prêt avec une échéance moyenne maximale de huit ans.

Préférences tarifaires: le Conseil n'exprimera pas d'objection à l'égard de l'acte délégué

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à un règlement de la Commission établissant les règles relatives à la procédure de retrait temporaire des préférences tarifaires et à la procédure d'adoption de mesures de sauvegarde générales au titre du schéma de préférences tarifaires généralisées de l'UE.

Le règlement précité est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Le Conseil ayant donné son accord, ce règlement peut par conséquent entrer en vigueur, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

EUROSUR

Le Conseil a adopté un règlement portant création du système européen de surveillance des frontières (EUROSUR) (PE-CONS 56/13). Ce système a pour objectif de renforcer le contrôle des frontières extérieures de l'espace Schengen.

Pour en savoir plus, voir le document <u>15031/13</u>.

Arménie - Accord de réadmission et accord visant à faciliter la délivrance de visas

Le Conseil a adopté une décision relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et l'Arménie concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier (doc. <u>5859/13</u>)

Cet accord vise principalement à établir, sur une base de réciprocité, des procédures rapides et efficaces d'identification et de rapatriement en toute sécurité et en bon ordre des personnes concernées.

L'accord de réadmission a été signé à Bruxelles par l'Union européenne et l'Arménie le 19 avril 2013 (doc. <u>8630/13</u>). Le 9 octobre 2013, le Parlement européen a approuvé la conclusion de l'accord.

Parallèlement à l'accord de réadmission, une décision du Conseil relative à la conclusion d'un accord visant à faciliter la délivrance de visas avec l'Arménie a également été adoptée par le Conseil (doc. <u>5835/13</u>).

Grâce à cet accord, les citoyens arméniens, en particulier ceux qui voyagent beaucoup, pourront obtenir plus facilement et à moindre coût des visas de courte durée leur permettant de se rendre dans l'UE et de se déplacer librement sur tout le territoire européen.

L'accord visant à faciliter la délivrance de visas a été signé le 17 décembre 2012 (doc. <u>17866/12</u>). Le 9 octobre 2013, le Parlement européen a approuvé la conclusion de l'accord.

Les accords de réadmission vont généralement de pair avec les accords visant à faciliter la délivrance de visas. Les accords entreront en vigueur le même jour, à savoir le premier jour du deuxième mois suivant la date à laquelle les parties se notifieront mutuellement l'achèvement de leurs procédures internes.

15065/13 11 ED

Plan d'action drogue UE-Asie centrale

Le Conseil a donné mandat à la présidence pour négocier sur la base du plan d'action drogue UE-Asie centrale (2014-2020) (doc. <u>14182/13</u>) et pour l'approuver lors de la réunion des hauts fonctionnaires de l'UE et des pays d'Asie centrale qui se tiendra le 12 novembre 2013 à Bruxelles. Il s'agira du troisième plan d'action adopté depuis 2002.

Il est dans l'intérêt commun de l'UE et des pays d'Asie centrale d'améliorer leur coopération pour s'employer à réduire la demande de drogue et lutter contre l'offre illicite de drogue et la criminalité organisée qui y est liée. La stratégie antidrogue de l'UE, adoptée par le Conseil en 2012, constitue le cadre politique global et définit les priorités générales de la politique de l'UE en matière de lutte contre la drogue, que les États membres et les institutions de l'UE ont arrêtés pour la période 2013-2020.

<u>ÉNERGIE NUCLÉAIRE</u>

Nouvelle réglementation pour les substances radioactives dans l'eau

Le Conseil a adopté une directive fixant des exigences pour la protection de la santé de la population en ce qui concerne les substances radioactives dans les eaux destinées à la consommation humaine. Elle fixe des valeurs paramétriques, des fréquences et des méthodes pour le contrôle des substances radioactives (doc. <u>7445/3/13</u>).

Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse <u>15066/13</u>.

<u>AFFAIRES ÉTRANGÈRES</u>

Relations avec le Monténégro

Le Conseil a modifié l'accord de stabilisation et d'association conclu avec le Monténégro afin de tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'UE.

<u>PÊCHE</u>

Accès aux eaux de Mayotte pour les navires de pêche des Seychelles

Le Conseil a adopté une décision autorisant la Commission européenne à ouvrir des négociations, au nom de l'UE, en vue d'un accord avec la République des Seychelles relatif à l'accès des navires de pêche battant pavillon de la République des Seychelles aux eaux et aux ressources biologiques marines de l'UE, plus précisément dans la zone économique exclusive au large de Mayotte.

Ces négociations font suite à l'adoption, le 11 juillet 2012, par le Conseil européen d'une décision modifiant le statut de Mayotte de manière à ce qu'elle cesse d'être un territoire d'outre-mer pour devenir une région ultrapériphérique à partir du 1^{er} janvier 2014. À cette date, la zone économique exclusive (ZEE) actuelle de Mayotte fera partie des eaux territoriales de l'UE. Au cours des négociations qui se sont tenues récemment en vue d'un nouveau protocole à l'accord de pêche UE-Seychelles, les Seychelles ont demandé que soit négocié avec l'UE un accord permettant aux navires battant leur pavillon de continuer d'avoir accès à Mayotte à partir du 1^{er} janvier 2014.

MARCHÉ INTÉRIEUR

Réception par type des véhicules à moteur - règlements de la CEE-ONU

Le Conseil a approuvé la position à adopter par l'UE au sein de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU), en faveur d'adaptations au progrès technique d'un certain nombre de règlements de la CEE-ONU, notamment:

- l'homologation des dispositifs antipollution de mise à niveau (DAM) destinés aux véhicules utilitaires lourds, tracteurs agricoles et forestiers et engins mobiles non routiers à moteurs à allumage par compression (doc. <u>14654/13</u>),
- l'aptitude au recyclage des véhicules automobiles (doc. <u>14656/13</u>), et
- les amendements à la résolution d'ensemble sur la construction des véhicules et un projet de règlement technique mondial sur les chocs latéraux contre un poteau (doc. <u>14644/1/13</u>).

La CEE-ONU élabore, au niveau international, des prescriptions harmonisées ayant pour objet d'éliminer les entraves techniques au commerce des véhicules à moteur ainsi que des systèmes visant à accroître le niveau de sécurité et de protection de l'environnement.

<u>DÉVELOPPEMENT</u>

Centre technique de coopération agricole et rurale

Le Conseil a établi la position à adopter par l'UE au sein du Comité des ambassadeurs ACP-UE concernant la modification des statuts du Centre technique de coopération agricole et rurale. Ce centre a pour objectif de donner les moyens aux communautés agricoles et rurales dans les pays ACP d'acquérir les connaissances et les compétences dont elles ont besoin pour lutter contre la pauvreté et la faim.

Contributions au Fonds européen de développement

Le Conseil a fixé à 300 millions d'euros la troisième tranche que doivent payer les États membres pour financer le Fonds européen de développement en 2013.

EMPLOI

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur de l'Espagne

Le Conseil a adopté une décision mobilisant un montant de 840 000 EUR au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), pour apporter une aide aux 630 salariés licenciés dans 140 entreprises espagnoles exerçant des activités dans le secteur de la fabrication de produits non métalliques. Ce pan du secteur de la construction a considérablement souffert de la forte concurrence exercée par les producteurs asiatiques, notamment la Chine, qui a conduit à des pertes de parts de marché à l'échelon mondial.

Les salariés licenciés bénéficieront d'une série de mesures destinées à les aider à retrouver un emploi. Ces mesures incluent notamment des conseils professionnels, la formation professionnelle et l'amélioration des compétences, une aide à la recherche d'emploi et l'aide à l'entrepreneuriat.

15065/13 14